

ABONNEMENT.

30 fr. 16 8 35 fr. 16 10

On s'abonne à SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Septembre 1884.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Rien de nouveau sur les opérations qui se préparent en Chine. La presse anglaise continue à enregistrer des dépêches sans importance.

Incidentement, toutefois, nous avons à constater qu'à Bombay, les manufactures de coton commencent à se ressentir de l'état de guerre.

Le même malaise ne semble pas éprouver les autres produits de l'empire des Indes, qui probablement, en Chine, sont moins recherchés que le coton.

Il y aurait cependant une exception à faire pour l'opium. Ici, à la vérité, il s'agit d'un appétit maladif, auquel les Chinois arrivent à se soustraire que difficilement.

Tientsin (source anglaise). Le ministre du Japon réclame pour le Japon la souveraineté des îles Loo-Choo et les mêmes droits que ceux accordés en vertu des traités par la Chine aux Etats étrangers.

Hong-Kong, 1er septembre (source anglaise).

L'amiral Courbet fait savoir que les opérations navales françaises sont terminées et que les navires marchands peuvent maintenant naviguer en toute sécurité sur la rivière du Min.

D'après le Figaro, il serait question d'élever le vice-amiral Courbet à la dignité d'amiral.

Il n'existe plus d'officiers généraux de marine ayant ce grade.

Nous tenons de bonne source que tout est prêt aujourd'hui, au ministère de la guerre, pour l'envoi d'une division en Chine.

Cet envoi n'aurait lieu qu'en cas de besoin. La division est prête à se mettre en route au premier ordre. Elle comprendra ce qui reste de troupes d'infanterie de marine disponibles à Toulon, soit environ 2,500 hommes, et 6,000 à 7,000 hommes empruntés aux troupes de ligne. (France.)

Le Times publie les informations suivantes:

« Des placards ont été affichés dans les rues, proclamant la guerre contre la France, mais prescrivant à la population, sous les peines les plus sévères, de s'abstenir de tout acte d'hostilité envers les étrangers appartenant aux autres nations. »

Il est très-sérieusement question de la nomination définitive du général Brière de Lisle au commandement en chef du corps d'armée du Tonkin, et de son élévation au grade de général de division. Cette promotion est même décidée, dès à présent. Il en avait déjà été question après la prise de Bac-Ninh, mais on a été arrêté par des considérations budgétaires, et le général avait reçu, comme compensation, la dignité de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Le général Brière de Lisle sera le second officier supérieur de l'infanterie de marine promu au grade divisionnaire. Le seul divisionnaire de cette arme a été jusqu'ici le général Bossant.

Contrairement à ce qui a été dit, l'état-major du général Millot le suivra dans sa retraite. Le colonel Guerrier et les autres officiers attachés à la personne de l'ancien commandant en chef doivent rentrer en France, par les prochains courriers.

Le général Brière de Lisle choisira probablement, s'il est confirmé, pour chef d'état-major le colonel Mousson, et pour sous-chef le commandant Le Dentu.

Chronique générale.

LE GÉNÉRAL MILLOT.

On lit dans le Soleil:

« Le rapport du lieutenant-colonel Degenne est un véritable acte d'accusation contre le général Millot, et les faits qu'il signale sont à ce point graves qu'on n'a osé ni publier intégralement ce rapport au Journal officiel, ni le faire précéder du rapport adressé par le même courrier au ministre de la marine par le général Millot. Armé de ces documents, l'amiral Peyron a exigé la destitution immédiate du commandant en chef de l'armée du Tonkin; M. Ferry essayant encore une fois de se dérober, l'amiral, fort de l'appui du général Campeanon, a parlé haut et ferme. Le président du Conseil a dû céder; mais ne voulant pas assumer la responsabilité de cette mesure, il a réuni les ministres présents à Paris.

« Le rappel du général Millot a été décidé presque sans débat, et, sur la demande de M. Ferry, le Conseil a consenti à atténuer le caractère de sa décision. L'amiral Peyron ne s'y est point opposé, estimant sans doute qu'il importait surtout de placer à la tête de l'armée du Tonkin un général qui ne compromît pas, par ses opérations, les succès de notre marine. »

En somme, le général Millot se retire sans s'être couvert de gloire. Ce n'est pas ce que promettaient à son départ ses bons amis les ardents républicains.

Le ministre de la guerre, sur l'avis du comité des fortifications, vient de faire reprendre les études pour la construction

d'un fort d'arrêt en avant de Nancy, dans la direction du nord-est.

Ce fort concourrait avec le fort de Frenard de l'ouest et le fort de Manouvelen à l'est, près de Lunéville, à la défense de la capitale de la Lorraine.

Voici une lettre d'un soldat mort au Tonkin qui montre quelle incroyable incurie a présidé à l'installation des hôpitaux.

Nous l'empruntons au Journal de l'Ouest, qui se publie à Poitiers:

« Campement des Sept-Pagodes, 1er juin 1884.

« Mon bien cher frère,

« Je me cramponne à toutes les branches de salut pour tâcher d'arriver au 49 mars, date précise de ma libération. Y arriverai-je? J'en doute, ayant sous les yeux l'exemple d'une mortalité constante et étant atteint moi-même de ces terribles fièvres qui, en quatre jours, mènent un homme au tombeau.

« Ici, aucun soin; au camp où je suis avec ma compagnie, pas de médecin. Notre capitaine, frappé comme nous, s'est fait conduire à l'hôpital d'Haiphong. Notre sous-lieutenant, de même. Ces messieurs peuvent avoir des soins; quant au pauvre mouton, rien pour lui, absolument rien.

« Une cantine médicale existe au camp; mais elle ne contient que du diachylum et de l'émétique.

« Le lieutenant qui fait les fonctions de commandant de compagnie est obligé, chaque matin, de se transformer en disciple d'Esculape. Les malades inscrits sur un cahier se présentent à l'appel de leur nom. Alors commence le colloque suivant:

« — Qu'est-ce que vous sentez?

« — Mon lieutenant, les fièvres.

« — Si vous croyez que je puis y faire quelque chose... Enfin, je vous donne une purge.

« Le lendemain, la malade, de plus en plus affaibli, se représente de nouveau pour solliciter du repos, en place des médica-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET PATRIE

NOUVELLE MILITAIRE

Le village de Sahlet, un des plus importants du département de Vaucluse, s'assoit fièrement sur le flanc de Vaison à Carpentras, regardant au loin la montagne de Chevalon à la croupe arrondie, au couchant la rivière torrentueuse de l'Ouvèze, qui est souvent endormie, mais dont les crues sont parfois redoutables. C'est dans ce village que commence notre histoire et qu'elle

Un jour du mois de juillet 1870, le père Ladet, entra tout joyeux chez la veuve Vidal et dit: — Bonjour, voisine: c'est de nos enfants que je viens vous parler, avez-vous le temps de m'écouter?

— Je ne suis pas diplomate et je vais droit au but: je viens ici pour fixer, d'accord avec vous, le jour des noces de ma fille et de votre fils. Charles et Laurette s'aiment au moins depuis deux ans: c'est connu et su de tout le village. Ils se conviennent sous tous les rapports, et ce n'est pas d'hier que nous avons formé le projet de les marier; je crois que le plus tôt sera le mieux. Laurette me l'a fait entendre ce matin, et comme je ne sais rien lui refuser, je lui ai promis de vous entretenir à ce sujet.

— Charles aussi m'a parlé dans ce sens: il paraît que nos deux amoureux comptent pour nous obliger à les rendre heureux. « Si le second samedi du mois d'août vous paraît convenable, a-t-il ajouté, je vous prie, chère mère, de ne pas retarder davantage. »

« Ah! ça, il est bien entendu, n'est-ce pas, Ladet, que mon fils ne quittera pas la maison: à aucun prix je ne veux me séparer de lui.

— Et croyez-vous donc que je veuille me séparer de ma fille? Nous vivrons tous ensemble et nous aurons chacun deux enfants au lieu d'un, voilà tout.

— Quel trésor je vais vous donner! si vous saviez tout ce qu'il y a dans son cœur d'affection et de délicatesse! jamais cet enfant ne m'a causé le moindre chagrin. Sa femme pourra se féliciter, car toujours les bons fils sont de bons maris. Non,

dans le village, il n'en est pas d'aussi bon et d'aussi beau que mon Charles!

— Et certainement pas une fille de ce pays ne vaut ma Laurette. Quand sa pauvre mère est morte, elle n'avait que douze ans, et depuis cette époque la pensée de me remarier ne m'est jamais venue, tant cette aimable enfant a su remplir ma vie. C'est un ange, oui un ange, et le mari qui l'aura sera un heureux mortel.

— Allons, je suis charmée que notre tendresse revête nos enfants de toutes les qualités. Des yeux moins prévenus que les nôtres leur trouveraient peut-être des défauts; mais nous les voyons parfaits, et je crois qu'ils le sont. Quoique nous soyons pauvres, vous et moi, si Charles et Laurette s'aiment comme nous les aimons, ils seront riches de bonheur.

— Pauvres, pauvres! On ne l'est jamais quand on est vigoureux, robuste et travailleur. D'ailleurs, ne suis-je pas là, moi? je ne demande pas mieux que de bâtir une maison pour mes petits-enfants!...

Ladet retourna chez lui et trouva Laurette qui lui dit d'un ton où perçait l'impatience:

— Eh bien, père?

— Eh bien, fillette, c'est convenu à peu près; mais avant de nous engager formellement, je dois te faire part d'une proposition qui m'a été faite par M. Moré. Je n'en parlerai à la mère Vidal qu'après ton mariage avec son fils, si vous vous mariez;

mais il est de mon devoir de te dire dès à présent: réfléchis, M. Moré est le plus riche propriétaire du pays, et tu n'es que la fille d'un maçon.

— Mais j'aime Charles et je n'aime pas M. Moré. — Écoute; la fortune ne fait, dit-on, pas le bonheur; mais elle y contribue, et l'argent est une si grande force que s'en priver volontairement me paraît bien imprudent.

— Est-ce que nous avons besoin d'être riches, Charles et moi? Suis-je habituée aux robes de soie et aux voitures? Non; pourvu que je puisse embrasser franchement mon mari, je ne trouverai jamais mon pain amer.

— A vingt ans, je tenais absolument ton raisonnement, qui doit être celui de tous les vrais amoureux; c'est pourquoi je n'ose pas te contrarier jusqu'au bout. Espérons que tu n'auras jamais à te repentir d'avoir dédaigné la fortune.

La jeune fille câline se jeta au cou de son père en murmurant:

— Après toi, mon petit père, Charles vaut pour moi tous les trésors du monde, et tu ne voudrais pas me rendre malheureuse, n'est-ce pas?

Le moyen était irrésistible: le mariage fut fixé au second samedi d'août.

Quelques jours après, dans l'humble maison du maçon eut lieu le repas des fiançailles. Pour rendre cette réunion plus intime, Ladet n'avait invité que la veuve Vidal et son fils. Sur la table, modeste-

ments qui font défaut. Mais, faute de médicaments et de personnel, on le laisse ainsi jusqu'à ce qu'il meure.

» Eh bien ! pour éviter pareil sort, les moins malades essayent de faire leur service... et tombent sous le poids seul de leur fusil.

» A Gardhaa, dans le Nizbole, j'ai été témoin d'un fait de ce genre. J'ai enterré moi-même la victime.

» Enfin, sur 450 hommes pour assurer le service de la compagnie, il s'en trouve au plus 50 capables de marcher. »

LE CHOLÉRA. — C'est encore à Perpignan et à Carcassonne que le choléra sévit aujourd'hui avec le plus d'intensité. Néanmoins, dans les campagnes environnantes, les décès sont moins nombreux, grâce au zèle et à l'activité du corps médical.

A Toulon, deux décès seulement; à Marseille, neuf.

En Italie, situation stationnaire; mais l'Espagne, maintenant, se trouve aussi atteinte: cinq cas, dont deux suivis de décès, se sont déclarés à Madrid dimanche.

PÈRE DE LA RÉPUBLIQUE ET ESCROC.

Nous avons dit hier que M. Savary, fondateur de la Banque de Lyon et de la Loire, dont on n'a pas publié la désastreuse et retentissante faillite, a été condamné à cinq ans de prison. — Tous les journaux ont enregistré la nouvelle parmi leurs « Faits divers ».

Ce n'est point là pourtant un « Fait divers » vulgaire, et il nous paraît impossible de ne pas saluer au passage cette fin... malheureuse d'une existence qui appartient à l'histoire de la République. M. Savary n'est pas le premier venu des escrocs ! Il a joué un rôle dans la politique contemporaine avant de jouer un rôle dans les liquidations financières par lesquelles la troisième République a illustré son règne; il a été célèbre dans le Parlement avant de devenir célèbre devant la police correctionnelle: M. Savary est l'un des pères de la République actuelle.

« Père », c'est beaucoup dire peut-être; M. Savary fut l'un des principaux entremetteurs; il tint la chandelle — que M. Girerd avait allumée.

Il serait superflu de raconter par le menu l'histoire du faux papier Girerd. Dès que ce mémorable, mais ignoble canard, agita ses ailes, il mena si grand bruit, on s'en souvient, que toutes les oies du Capitole emplirent l'Assemblée de leurs cris. On se mit donc à la recherche du grand complot bonapartiste, qui n'a jamais existé, et M. Savary se chargea de le découvrir quand même; enquêtes, perquisitions, interrogatoires... M. Savary se présente un beau jour porteur d'un énorme et grotesque rapport, où se trouvaient haineusement commentés tous les cancans de M^{me} Gibou, tous les potins de

tous les Tartempions de France: l'Empire était là, à n'en pas douter, il frappait à la porte, qui déjà était à moitié enfoncée... Tout le monde prit peur, et, en l'honneur des épouvantes de M. Savary, on conclut cette monstrueuse alliance par laquelle la Constitution fut bâclée. M. Savary, qui devrait aujourd'hui faire son entrée en prison, entra d'abord au ministère.

Il était bien désigné d'avance pour élever au biberon la jeune République — à charge de revanche; il voulut ensuite presser à son profit les « puissantes mamelles » de la « forte femme »; mais il paraît qu'il est plus difficile et plus périlleux de duper quelques actionnaires que de duper le Parlement et la France.

Qui sait? cet ex-ministre a peut-être eu la tête tournée seulement par la facilité avec laquelle un Parlement français avait gobé sa première duperie.

Il faut positivement croire à la facilité. La République, fille d'un mensonge, a vécu par le mensonge; M. Savary, qui a commencé sa fortune par une duperie, a voulu la continuer en faisant des dupes. Il est jugé; mais la République n'est pas encore condamnée. Cependant, il est consolant de voir que la justice boiteuse semble se décider à commencer son œuvre.

Depuis tantôt deux ans, des poursuites étaient vainement réclamées contre M. Savary; on aurait pu l'arrêter comme on arrête les voleurs ordinaires. Mais la République l'a laissé filer; elle ne devait pas moins à l'un de ses pères. Franchement, l'un des pères de la République, ancien sous-secrétaire d'Etat, ne pouvait être fourré au bloc comme un pauvre diable.

Qu'il aille maintenant se faire pendre ailleurs. Voilà une tâche de plus sur les origines de la République, et on duperie républicain de moins; en saluant sa condamnation, il ne reste plus qu'à demander: A quand les autres?

LA DÉPOPULATION

Nous avons lu dans la plupart des journaux que la loi militaire était inapplicable, puisque, par la suppression du volontariat et de presque toutes les dispenses, elle impliquait l'incorporation annuelle de tout le contingent.

Un des rares organes qui défendent avec MM. Ballue, Paul Bert et le général Campeyron, le service obligatoire et personnel pour tous sans exception, a fait à cette objection une réponse qui nous paraît mériter la plus sérieuse attention.

« Il n'y a pas à craindre que les cadres éclatent, a dit notre confrère; il n'y a pas à craindre que le chiffre des conscrits amène une réduction excessive du temps de service. En effet, le chiffre des naissances nous fait prévoir pour une longue période une forte diminution des contingents à partir de 1888. »

Le *National* s'est emparé de cette déclaration, non pour la contredire, mais pour

l'appuyer par de très-sages et de très-patriotiques considérations.

Après avoir constaté que la population de la France reste stationnaire au milieu d'une Europe où l'humanité déborde, M. Raoul Frary termine en disant:

« Nous pouvons calculer la date où la République française ne sera plus qu'une puissance de second ordre. Plus d'un parmi vous, chers lecteurs, va s'écrier en souriant: « Quand ce temps viendra, nous ne serons plus là! » Ce n'est pas sûr, si vous êtes jeune. »

Avant le cri d'alarme poussé par le *National*, bien des esprits sérieux avaient déjà dénoncé, comme un des symptômes les plus alarmants de la décadence de notre pays, ce ralentissement de l'essor de la population.

Malheureusement, les patients statisticiens, les savants économistes, dont les travaux ont mis en lumière les progrès de la dépopulation en France, ont négligé pour la plupart de nous faire connaître les causes de ce fléau.

Cela tient à ce que ces causes sont intimement liées à nos habitudes et à nos préjugés; aux erreurs dans lesquelles nous nous complaisons; au culte que nous professons pour notre législation successorale; à l'obstination maladroite avec laquelle nous nous refusons à réagir contre les funestes doctrines que l'esprit révolutionnaire a propagées parmi nous.

Tous les statisticiens ne méritent cependant pas ce reproche. De ce nombre est M. Cheysson qui, dans un remarquable rapport présenté à la Société d'économie sociale, a tracé au législateur la voie qu'il devrait suivre pour combattre la diminution de la population.

Or, il est à remarquer que c'est dans la voie absolument opposée que nous conduisent toutes les prétendues réformes votées par nos intelligents députés.

On conçoit, sans qu'il soit nécessaire de le démontrer, que l'accroissement du budget, c'est-à-dire l'augmentation des charges qui pèsent sur les pères de famille, n'est pas favorable à l'essor de la population.

Or toutes les réformes que discutent et qu'accomplissent nos législateurs aboutissent à grossir le chiffre des dépenses.

M. Cheysson établit dans son rapport que la mortalité de l'enfance est quatre fois plus forte à Paris qu'en province, ce qui s'explique par les conditions d'insalubrité dans lesquelles vit la population ouvrière de la capitale.

Que devraient faire des législateurs intelligents? Ils devraient ne rien négliger pour reconstituer la famille rurale au lieu de favoriser sans cesse les revendications ouvrières. Ils retiendraient ainsi aux champs cette légion de paysans qu'attirent les grandes agglomérations industrielles, où l'ouvrière remplace la mère de famille, où l'enfant naît dans un misérable garni, véritable foyer de maladies infectieuses.

Par l'exemple de la Belgique, on a prouvé que le divorce avait pour résultat de diminuer le nombre des mariages.

Que font nos législateurs? Ils votent une

loi sur le divorce, dans laquelle ils introduisent peut-être l'amendement Eymard-Duveroy, aux termes duquel la faculté de divorcer sera interdite aux époux qui auront des enfants, disposition ingénieuse, grâce à laquelle la loi de Malthus sera presque universellement observée.

Chacun sait que la division de la propriété est un des résultats dont nos républicains font le plus d'honneur à la Révolution.

Or, M. Cheysson établit dans son rapport que les départements où la propriété est le moins divisée donnent le plus de naissances. Ainsi la Bretagne, peu morcelée, est prolifique, tandis que l'Est, la Normandie et le Midi présentent des caractères inverses. La loi du partage égal que les républicains considèrent comme la plus belle conquête du Code civil a donc tari la sève de la famille et restreint la natalité.

Enfin la statistique permet de constater que c'est dans les départements où s'est maintenue plus vive la foi catholique, que les familles sont les plus nombreuses.

La guerre acharnée que nos gouvernements ont à tout esprit religieux ne peut donc qu'augmenter l'infécondité progressive des familles françaises.

La France ne redeviendra féconde qu'en redevenant chrétienne. C'est assez dire que la République, qui a élevé la haine de la religion à la hauteur d'un dogme, est de tous les régimes sous lesquels a vécu la France, non pas celui qui la divise le moins, mais bien celui qui la dépeuple le plus.

GABRIEL FERRER.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.
Pour un jour de liquidation, le marché est peu animé; les rentes restent à quelques centimes près aux mêmes cours qu'hier: le 3 0/0 recule de 5 centimes à 78.80. L'amortissable perd 7 centimes à 80 francs; le 4 1/2 recule également de 5 centimes à 108.22 1/2.

L'Italien, au contraire, gagne 10 centimes à 66 francs.

Les valeurs restent sans grand changement; le bon marché des reports facilite beaucoup la liquidation.

On ne parle d'aucune nouvelle extérieure. Les Bourses étrangères sont aussi fermes qu'hier.

Londres est sans changement à 100 15/16.

La Banque de France reste à 5,065. La fermière du Crédit Foncier ne se dément pas; on demande le titre à 1,295 fr.

L'Obligation Foncière 1883 se négocie à 330.

La Communale 1879, à lots, est à 454, la Communale à lots 1880 est à 456.

Les demandes du comptant conservent toute leur activité sur ce groupe de valeurs. Ce que l'on recherche aujourd'hui, c'est la solidité du placement et il n'y a pas de placements mieux garantis que ceux qui ont pour objet les obligations du Crédit Foncier.

On cote 777.50 sur la Banque de Paris, 680 sur le Crédit Industriel et Commercial.

La Banque d'Escompte est recherchée à 520 fr.

Les ressources actuellement disponibles ne sont pas toutes avec placements définitifs.

Une grande partie est conservée improductive dans les mains de leurs propriétaires ou déposés dans les caisses de sociétés de crédit qui leur accordent un intérêt de 1/2 à 1 1/2 0/0. Il y a mieux à faire. La Caisse Mutuelle de reports peut, à l'aide de son fonctionnement qui groupe les capitaux épars en vue des reports, bonifier aux déposants

ment mais proprement servi, s'épanouissait un large bouquet de fleurs champêtres, que Charles avait cueilli en répétant le nom de Laurette. Pas d'autres ornements, pas de gaieté broyante, mais une joie paisible, un bonheur calme et pur, le seul qui puisse être durable. Ladet et la veuve Vidal regardaient avec amour leurs enfants qui avaient les mains dans les mains et les yeux dans les yeux, muets mais éloquents.

A la fin du repas, Charles se leva, passa au doigt de Laurette une bague d'argent et lui dit:

— Je te jure amour et fidélité!

Laurette, à son tour, mit une bague au doigt de Charles, et, tout émue, répondit:

— Pour toujours et quoi qu'il arrive.

Puis les deux fiancés s'embrassèrent dans une étreinte chaste et passionnée, sous les yeux de leurs parents qui versaient des larmes de joie. Extase ineffable et suprême: la mère et le fils, le père et la fille battaient d'un même cœur; en ce moment de parfait bonheur, l'humble demeure du maçon semblait transformée en palais enchanté.

Mais soudain un spectre horrible apparaît et dissipe cette douce ivresse: la guerre! Ladet a prononcé ce mot qui est dans tous les esprits, car les nouvelles apportées par les feuilles du jour sont belliqueuses comme les coups de clairon.

— Au reste, dit-il, la question ne nous atteint

pas directement, puisque Charles est à l'abri de tout événement.

— Si on se bat, répondit Charles, je ne doute pas que les Français soient victorieux, mais si l'on avait besoin de moi...

La veuve Ladet parla comme une Romaine:

— S'il est vrai que la France ait été insultée, on a raison d'exiger une réparation. Cependant, puisse la guerre être évitée, car c'est un triste fléau et nul ne peut en prévoir les conséquences.

Laurette tourna sur son fiancé et sur sa mère un regard triste et fier:

— Nous étions si heureux tout à l'heure, pourquoi parler guerre et combats?

— Et puis, ajouta Ladet, je le répète, à quoi bon nous inquiéter? La France a battu le Mexique, a battu l'Autriche, a battu la Russie, a battu tout le monde; si la Prusse veut en tâter, à son aise; mais la campagne ne sera pas longue, et dans trois semaines ou un mois ce sera une affaire bâclée. Là-dessus, mes enfants, buvons un dernier coup et ne nous occupons plus des Prussiens.

On se leva sur ces paroles rassurantes; les deux jeunes gens allèrent s'asseoir sur un banc devant la porte et s'absorbèrent de nouveau dans leur amour.

La nuit calme et profonde avait un à un allumé tous ses flambeaux, depuis l'étoile à peine visible qui palpite dans les profondeurs de l'immensité, jusqu'à l'étréscillante Vénus qui dessine son ombre

sur la terre. La lune, sous la forme d'un croissant aux cornes argentées, s'abaissait à l'horizon et mêlait sa lueur pâle aux douces clartés sidérales. A cette heure de silence et de recueillement, où les âpres soucis s'apaisent, où les bruits terrestres meurent autour de nous, qui n'a pas levé ses regards vers ce firmament splendide déroulé à l'horizon comme le seuil de l'infini. Un souffle divin traverse nos poitrines et emporte nos âmes vers ces mondes où nous aspirons, comme l'exilé aspire à revoir sa patrie. Quel sublime spectacle que celui d'un ciel radieux, surtout lorsqu'on le contemple avec les yeux de l'amour! C'est alors que nous éprouvons dans toute son intensité le sentiment de l'immortalité; c'est alors que le désir de vivre toujours, pour toujours aimer, nous envahit impérieusement. Non, non, les vrais amants ne croient pas à une séparation éternelle; tous ces globes de flamme dont le doux rayon leur arrive comme un lointain sourire, sont pour eux des mondes vivants où ils pourront se réunir un jour et voir s'épanouir encore la fleur d'amour qu'ils ont respirée sur la terre.

Laurette et Charles éprouvaient ce charme indéfinissable qui se dégage des grands spectacles de la nature. Assis l'un à côté de l'autre et pénétrés par les effluves caressantes de la nuit seraine, ils rêvaient silencieux. Qu'auraient-ils pu se dire, d'ailleurs? Vivant dans le même village, libres

dans leur amour, leurs âmes transparentes s'étaient laissées deviner jusqu'à leurs moindres replis. Non, ils ne se parlaient pas; mais parfois Charles regardait avec extase la jeune fille dont l'opulente chevelure noire, à peine retenue sur le front par un bandeau de laine, tombait en boucles soyeuses sur le cou souplement incliné. Laurette aussi quittait souvent la voie laquée pour contempler Charles, dont l'œil ardent et doux indiquait la grâce et la force. Échangeant un sourire ou se prenant la main, ils jouissaient de leur bonheur avec une inaltérable confiance. Ils restaient là sans s'occuper de l'heure; mais la vieille horloge de Sablot frappa de sa voix argentine les douze coups de minuit; alors les deux amants se séparèrent après s'être murmuré dans un baiser:

— Enfin, plus que quinze jours!

(A suivre.)

MARC BONNEFOY.

En pleins champs:
Le garde-champêtre de la commune pince un jeune maraudeur en train d'abattre des poires à coups de pierres. Impossible de nier, il a les poches pleines de fruits.

— Ah! je t'y prends, garnement, qu'est-ce que tu fais là, mauvais sujet?

— Moi, rien, monsieur; j'essaye de remettre sur l'arbre une poire qui est tombée.

intérêt de plus de 4 0/0. N'est-ce pas là une source de dépôts à courte disponibilité ? Le Suez varie entre 1,922 et 1,927. Les recettes du transit pour la journée d'hier ont été de 40,000 francs. Les fonds internationaux sont bien tenus : la Banque ottomane à 588,75, le Turc à 8,32, l'Egypte en reprise à 301,25. Les bons achats se font sur l'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat); on la demande à 425 fr.; il ne faut pas oublier qu'à ce cours elle donne un revenu net annuel de 4,35 0/0. Le cours de capitalisation tend à se rapprocher de celui des obligations de nos grandes lignes qui ne représentent qu'un placement inférieur à 4 0/0.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Préfecture de Maine-et-Loire.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Je fais connaître le nombre de points obtenus par chaque candidat à l'examen écrit.

1° AGRICULTURE.

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Pierre-Désiré Girault..... | 395 points. |
| Louis-Adolphe Trouvé..... | 265 — |
| Louis-Jean Lorilleux..... | 595 — |
| Jean-Eugène Delhumeau.... | 270 — |
| René-Marie Schleiter..... | 495 — |
| Paul-Louis Gallot..... | 640 — |
| Armand-François Guillé..... | 745 — |
| Jean-Ferdinand Chénouard.. | 720 — |

2° COMMERCE.

| | |
|----------------------------|-------|
| Ernest-Clément Chabrun.... | 680 — |
| Paul Chaillou..... | 405 — |
| Jules-Louis Pouchon..... | 255 — |
| Antole Baron..... | 400 — |
| Joseph-Alphonse Touscher.. | 420 — |

3° INDUSTRIE.

| | |
|----------------------------|-------|
| Edgard-Arthur Blanc..... | 670 — |
| Auguste-René Riobé..... | 420 — |
| Louis-Henri Maingoeau..... | 605 — |
| René-Marie Durand..... | 735 — |

ECOLE DE TIR.

Les séances des 4 et 7 septembre 1884 auront lieu sous la présidence de M. le lieutenant Pelou, officier de tir et vice-président de la Société. Le capitaine rappelle aux Sociétaires que le rendez-vous général des délégués est fixé au 7 septembre, à 10 heures du matin, au pavillon Gambetta, à Vincennes, et que tous devront être porteurs de l'épingle-insigne ou de leur carte de sociétaire.

École de Cavalerie de Saumur.

Nous commencerons demain la publication des listes, par ordre de mérite, des lieutenants de cavalerie, officiers d'artillerie, sous-lieutenants régimentaires, officiers élèves et élèves officiers qui ont quitté Saumur le 31 août, avec l'indication des régiments où ils sont appelés. Nous donnerons également la liste des vétérinaires.

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE.

L'École de Saint-Maur et l'École de Saumur.

Le ministre des postes et des télégraphes, d'accord avec le ministre de la guerre, a ouvert, à Saint-Maur (Indre), une École spéciale de télégraphie militaire où les employés de l'administration vont suivre des cours. Les employés des télégraphes sont dispensés de se rendre aux appels de l'armée de réserve et de l'armée territoriale, mais s'ils ne font point leurs « vingt-huit jours » ou leurs « treize jours », ils doivent accomplir, à l'École de Saint-Maur, une période de quarante-cinq jours, au cours de laquelle ils étudient le service de télégraphie en campagne.

Cette École est placée sous la direction d'un directeur ingénieur, ayant le grade de lieutenant-colonel; d'un chef de section ou capitaine, et les cours sont faits par autant de chefs de postes qu'il y a d'ateliers. Soixante ou quatre-vingts jeunes gens suivent ces cours; lorsqu'ils les ont terminés, ils sont remplacés par un nombre égal d'employés de première classe, de telle sorte que, pendant toute l'année, le nombre des élèves ne varie pas. À l'École de Saumur, la télégraphie mi-

litaire est également l'objet d'études très-sérieuses; mais cet établissement est réservé à la télégraphie légère composée de télégraphistes à cheval, faisant tous partie de l'armée active. Ces derniers doivent séjourner six mois à Saumur, puis, après avoir passé leurs examens de sortie, ils sont dirigés sur le corps d'armée auquel ils appartiennent, pour finir leur temps. Un récent arrêté du ministre de la guerre, on le sait, fixe à six le nombre des télégraphistes à cheval affectés à chaque régiment.

Les six mois de séjour à Saumur suffisent pour faire d'excellents télégraphistes; il est vrai que cette période est entièrement consacrée à un travail assidu, nécessaire pour arriver à des résultats sérieux. La mission militaire japonaise qui a visité cette École, il y a peu de mois, sous la direction du général Oyama, a été émerveillée de voir installer en moins de deux heures, à travers les fossés ou les haies, une ligne télégraphique de dix-sept kilomètres, prête à fonctionner. Les officiers de l'armée japonaise ont vivement félicité les officiers français et ont pris force notes sur cette organisation.

MORT DU GÉNÉRAL GUÉPRATTE.

M. le général du cadre de réserve Guépratte est décédé dimanche soir à Paris, chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui mercredi, à neuf heures, à l'église de la Madeleine.

M. Guépratte était bien connu à Saumur, où il a été pendant plusieurs années capitaine instructeur à l'École de cavalerie.

Le général Guépratte avait longtemps commandé la 1^{re} circonscription des remontes et avait su par sa droiture et son affabilité se concilier l'amitié de beaucoup de monde.

Pendant la guerre de 1870, le général Guépratte commandait une brigade de cavalerie, puis une division, et après la bataille de Patay il dut un moment prendre le commandement du corps d'armée.

Après la guerre, il fut appelé à la brigade de Troyes, puis commanda à Bordeaux et enfin à Meaux.

Il laisse un fils, lieutenant au 3^e chasseurs, actuellement commandant d'un des pelotons de cavalerie des compagnies mixtes en Tunisie, et deux filles, dont l'une a épousé M. Cambon, ministre plénipotentiaire, résident de France à Tunis, et l'autre M. Carmichael, grand industriel de la Picardie.

La Gazette de France dit que le général Guépratte était un des plus forts cavaliers qu'on eût vus depuis longtemps dans l'armée.

L'Administration des Chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de la ligne de Ligré-Rivière à Richelieu, dont l'exploitation lui a été confiée, est fixée au dimanche 7 septembre 1884.

Cette ligne comprend, en outre de la gare de Ligré-Rivière déjà ouverte, la halte de Coutureau et les gares de Champyngny-sur-Yeude et de Richelieu.

La gare de Ligré-Rivière sera commune à l'Administration des Chemins de fer de l'État et à la ligne de Ligré-Rivière à Richelieu.

LA RÉCOLTE

La moisson est terminée. Grâce aux conditions climatériques, de médiocre qu'elle aurait été avec des intempéries plus ou moins prolongées, elle a été bonne au double point de vue de la qualité et de la quantité.

Les offres en blés nouveaux sont abondantes sur tous les marchés, car les cultivateurs comptaient faire leurs ventes au même taux qu'en 1883. Il n'en a point été ainsi. Depuis quinze jours la baisse est générale. Le prix du blé est tombé de 4 franc dans la plupart des départements.

La revue commerciale du Journal de l'Agriculture enregistre, pour l'ensemble de la France, un prix moyen général inférieur à 23 francs par quintal métrique. C'est le taux le plus bas qu'on ait eu à constater depuis plus de vingt ans.

Faut-il s'attendre à des prix plus élevés? Nous voudrions pouvoir l'affirmer, mais c'est le contraire qui arrivera, nous le craignons.

À l'étranger, non seulement en Europe mais dans le monde entier, la satisfaction est générale. Comme beaucoup de pays produisent infiniment plus qu'ils ne consomment,

il va y avoir partout d'immenses quantités de blés disponibles qui vont venir inonder nos marchés.

La Mercuriale des halles et marchés fait justement remarquer que la France ressent plus vivement que tout autre pays la gêne de vendre les produits de son sol à bas prix, parce qu'elle est, plus que tout autre pays, surchargée de frais, qui font que le prix de revient est plus élevé que le prix qu'on obtient, créant ainsi à la production indigène un état d'infériorité qui la laisse sans force devant la production exotique.

Il est donc certain que notre agriculture subira, en 1884, une perte considérable par la mévente de ses blés.

A raison de 20 quintaux par hectare, fait remarquer M. Banal, le prix de 23 fr., et il est rarement atteint, donne un produit brut de 460 fr. par hectare; avec 45 quintaux, ce n'est plus que 350 fr.; avec 40 quintaux, c'est 230 fr. Quelles sont les circonstances dans lesquelles les frais ne dépassent pas ce chiffre? La petite culture, celle qui n'a pas recours à des bras étrangers pour ses travaux, pourra résister à cette épreuve. Il en sera de même des exploitations dans lesquelles les rendements sont très-élevés, mais ces dernières forment encore une exception trop générale dans la plupart des régions de la France.

LES RÉCOLTES EN ANGLETERRE.

Le journal The Farmer donne un résumé d'environ 470 rapports reçus des cultivateurs de diverses régions du pays, d'où il résulte que la récolte des blés de 1884 est de beaucoup au-dessus de la moyenne de ces dernières années; elle est meilleure que la moyenne des vingt dernières années.

SEGRÉ.

Samedi 30 août, à cinq heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans les magasins de nouveautés de M. Léon Lepeltier, rue de Bretagne, à Segré. Les marchandises et le mobilier ont été en grande partie détruits, malgré le concours de la population et des pompes de la ville et de la gare; mais, grâce à ces prompts secours, on a pu étouffer l'incendie dans son foyer.

Les pertes, qui paraissent considérables, sont couvertes par l'assurance l'Angevaine. (Mercure segréen.)

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne: « Depuis lundi, 1^{er} septembre, le pain a diminué d'un sou par quart. »

En effet, le prix du pain n'était pas proportionnel avec celui des farines, et nous espérons que la bonne volonté des boulangers poitevins ne s'en tiendra pas là. »

NANTES.

Le blé et la farine sont en baisse, ce qui n'empêche pas le prix du pain d'être toujours très-élevé, dit l'Espérance du Peuple.

La liberté commerciale est sans doute très-profitable aux boulangers, mais elle ne l'est guère aux consommateurs.

Décidément la taxe n'est pas aussi inutile qu'on le prétend.

La commission qui avait été chargée d'examiner les travaux de M. Pasteur sur la rage vient de publier son rapport.

M. Pasteur a livré à cette commission de la rage vingt-trois chiens inoculés par le virus atténué, — ils étaient vaccinés. Parmi ces vingt-trois chiens déclarés réfractaires par M. Pasteur, aucun n'a contracté la rage à la suite des morsures de chiens enragés; un seul est mort de diarrhée aiguë, et l'inoculation de sa matière nerveuse n'a pas donné la rage à d'autres chiens.

Au contraire, les 49 chiens témoins qui n'avaient pas été vaccinés sont tous morts enragés.

La manifestation que les étudiants projetaient de faire pour célébrer le 99^e anniversaire de la naissance de M. Chevreul a été ajournée jusqu'à la rentrée des classes, pour que toutes les écoles puissent y prendre part.

M. Chevreul, qui habite au Jardin des Plantes, dans le pavillon du Muséum, a pour voisins quatre de ses plus anciens collègues: MM. de Quatrefages, Becquerel, Frémy et

Georges Ville. Les professeurs nommés de puis 1860 ne partagent pas cette faveur d'habiter au Muséum et demeurent en ville, comme le commun des mortels.

LE RAMONAGE DES CHEMINÉES.

On se demande généralement si le ramonage des cheminées est à la charge du locataire ou du propriétaire. La question emprunte une gravité exceptionnelle à l'article 1733 du Code civil, relatif aux responsabilités en cas d'incendie.

En principe, le ramonage est une réparation d'entretien et une charge de jouissance. Mais, en effet, il est d'usage que les propriétaires font ramoner leurs cheminées. Cet usage crée l'obligation du propriétaire et sa responsabilité en cas d'incendie.

La cour de Lyon vient de décider, par son arrêt du 2 mai 1884, que le défaut de ramonage par le propriétaire fait perdre à ce dernier le bénéfice de l'art. 1733; qu'à la présomption légale établie par cet article en faveur du propriétaire se substitue une présomption de fait contre lui, et que c'est au propriétaire qu'incombe la preuve que la cause du sinistre n'est pas due à l'omission du ramonage.

CONSEILS ET RECETTES.

LES PLANTES D'APPARTEMENT.

Une de nos lectrices nous prie de préciser, au point de vue pratique, les dangers que la présence des plantes peut offrir dans les appartements.

Peut-être étonnerons-nous notre correspondante en lui disant que les fruits eux-mêmes vicient l'atmosphère des habitations. Ils respirent, en effet, après avoir été détachés de l'arbre. Ils respirent comme les fleurs et empruntent à l'atmosphère l'oxygène pour éliminer de l'acide carbonique et même des éthers.

Il va sans dire que le voisinage d'une assiette de poires ou de pommes n'a rien qui puisse inquiéter; mais il serait fort mauvais de laisser, par exemple, une provision de fruits à proximité d'une chambre à coucher. On s'expose en pareil cas à des commencements d'asphyxie.

Quant aux fleurs, la désoxygénation que leur respiration opère dans l'atmosphère ambiante est un fait connu de tous aujourd'hui, mais elle présente moins de dangers que les essences qu'elles répandent.

Les fleurs à parfum suave notamment, telles que le magnolia, le jasmin, la tubéreuse, le chèvrefeuille, la clématite devront être proscrites des lieux clos en tout temps, mais surtout pendant les heures réservées au sommeil.

Ces considérations ne tendent pas à déterminer, bien entendu, la proscription générale des plantes d'appartement, qui sont d'un si charmant effet décoratif. On peut toujours conserver impunément chez soi quelques belles plantes vertes, en ayant soin simplement de les éloigner des chambres à coucher pendant la nuit.

LE JOURNAL

LE MATIN FRANÇAIS

Le plus grand succès de presse de l'année

PUBLIE EN FEUILLETON

LA BELLE GEOLIERE

PAR

FORTUNE DU BOISGOBEY

A partir

de son numéro portant la date du

Mardi 19 Août

Prix du Numéro: 10 c., Paris et Dép^{ts}
Abonnements...: 10 fr. par trimestre.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.
Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

